

Adjoints de sécurité (ADS) avec convention aménagement de l'emploi (CAE)

PRÉSENTATION

Depuis la première convention signée avec le ministère chargé des Sports en 1992, la Police nationale a permis à plus de 200 policiers, sportifs de haut niveau, de concilier carrière professionnelle et sportive. En proposant un aménagement du temps travaillé, elle souhaite permettre à ses personnels, sportifs de haut niveau, de s'entraîner, de participer à des compétitions dans les meilleures conditions possibles et de mettre en œuvre efficacement leur projet sportif.

QUE PROPOSE CE DISPOSITIF ?

Le SHN ADS pourra bénéficier d'une **décharge horaire de 70% à 100%** de son temps de travail selon les échéances sportives afin de lui permettre de s'entraîner et ainsi de briller dans les compétitions internationales de référence. Les décharges d'activité, sont déterminées par la division des formations des techniques et de la sécurité en intervention en lien avec la fédération française de natation et l'Agence Nationale du sport (ANS).

PROFIL DES CANDIDATS

- Avoir une appétence pour les métiers de la police.
- Etre capable de donner une image positive de la police (la représenter, partager les valeurs) et de faire des actions de communication en sa faveur.

LES CONDITIONS D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS LE DISPOSITIF

Être inscrit sur les listes des sportifs de haut niveau du ministère des Sports dans les catégories Élite, Senior ou Relève.

Le Directeur Technique National (DTN) soumet votre candidature à l'Agence Nationale du Sport (ANS) sur la base d'un projet sportif de premier plan (jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe ou toute compétition internationale de référence et de niveau équivalent à celles précitées).

Deux fois par an, les dossiers sont déposés par l'Agence Nationale du sport (ANS) à la commission d'attribution de statut de fonctionnaire de police « sportif de haut niveau ».

Des entretiens sont menés par différents services de la Police Nationale et permettent de s'assurer que les candidats ont bien le profil attendu. La liste des bénéficiaires possibles est ainsi établie.

Le processus de recrutement est commun aux autres candidats.

Les épreuves de recrutement sont organisées par zone (examen du dossier de candidature, tests psychotechniques et physiques, entretien).

Les lauréats aux examens de recrutement suivront ensuite une formation rémunérée d'une durée incompressible **et obligatoire de quatorze semaines**. La formation est sanctionnée par une attestation d'aptitude à l'emploi. Sauf dérogation, le ADS - SHN est affecté sur le centre de formation de la zone de recrutement.

Pour vous informer sur les conditions d'accès, les épreuves et les inscriptions aux concours et sélections, rendez-vous sur : <https://www.lapolicenationalerecrute.fr/Fiches-metiers/Adjoint-de-securite-leurs-metiers>.

CONDITIONS DE MAINTIEN

Les adjoints de sécurité bénéficient du dispositif pour **une durée de 3 ans, renouvelable une fois, à condition de figurer sur la liste des sportifs de haut niveau (Elite, Sénior, Relève).**

Le respect des engagements est impératif.

LES OBLIGATIONS DES SPORTIFS

Validé par le DTN, un calendrier annuel des contraintes sportives (stages, compétitions internationales) concernant le SHN doit être communiqué au ministère de l'intérieur. Le temps de travail doit être identifié.

Communication : La Direction générale de la Police nationale pourra faire appel au SHN ADS pour des actions de communication. Le SHN devra communiquer son appartenance à la Police nationale en tant qu'ADS auprès des médias.

Formation : Le SHN ADS peut participer aux actions de formation destinées à l'insertion professionnelle.

Fin de carrière : Si le SHN n'est plus inscrit sur les liste de SHN, l'engagement au sein de la Police nationale pourra se poursuivre. Il pourra solliciter les conseillers mobilité carrière de la mission reconversion et reclassement professionnel.

EXEMPLE DE SALAIRE EN DÉBUT DE CARRIÈRE NET/MOIS EN ILE-DE-FRANCE EN 2019 - ADS : 1375€

DEUX NAGEURS BÉNÉFICIENT DU DISPOSITIF

- DUHAMEL Cyrielle – Adjoint de sécurité
- JOLY Damien – Adjoint de sécurité

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter

Odile PETIT – odile.petit@ffnatation.fr